



COMMISSION ORGANISATION DES COUPES DÉPARTEMENTALES

RÉUNION DU 24 FEVRIER 2026

Présent(e)s : Mme S. Lutz - Mrs. C. Maillet - JM. Lutz - JF. Budet

Absents excusé(e)s : Mme I. Cyprien

Assiste :

INFORMATIONS IMPORTANTES

La commission informe que toutes les décisions en première instance sont susceptibles d'appel devant le comité d'Appel Chargé des Affaires antes dans les conditions de forme, de délai et de droit, prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise

POUR TOUTE DEMANDE DE DÉROGATION

APPLICATION DE L'ART 20.3 DU R.S du D.V.O.F

ART 20.3 Si pour une raison quelconque un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au D.V.O.F le mardi précédent la date du match.

Tout club ne se conformant pas à cette procédure se voit infliger une amende fixée à l'annexe 2 du RS du DVOF.

COURRIER

Les clubs ne doivent traiter qu'une seule demande par courrier ou mail.

La commission rappelle aux clubs que pour tout courrier concernant leur rencontre, ils doivent impérativement indiquer sur papier officiel du club (un sujet par courrier), en précisant les indications suivantes en référence :

*COUPE
CATÉGORIE
NUMERO DU MATCH DATE*

Sans ces renseignements, les courriers ne seront pas pris en considération par la commission.
De plus, les clubs désirant un arbitre doivent formuler leur demande par courrier à la CDA.



**COMMUNIQUÉ**

La commission gère 16 coupes hors Coupes Futsal, ce qui représente un très grand nombre de rencontres. Des oublis ou des erreurs peuvent parfois se glisser au cours des différents tirages.

Nous demandons aux clubs d'être vigilants et de nous les signaler aussitôt, afin que nous puissions rectifier rapidement, tant que cela est encore possible.

ATTENTION**HORAIRES DES MATCHES DE COUPES**

(Sans Lever de rideau)

- 14 ans (U14)	15H00
- 16 ans (U16)	13H30
- 18 ans (U18)	13H30
- Sénior(e)s	15H00
- CDM	09H45
- Anciens	09H30
- Féminines U15F U18F	15H00

INDEMNITÉS D'ARBITRAGE

Les indemnités d'arbitrage sont à la charge du Club qui en fait la demande, ou à la charge des deux Clubs dans le cas d'arbitres désignés par la Commission Départementale d'Arbitrage (Décision du Comité de Direction du 04 Mai 2001)

RAPPEL

Appels aux feuilles de matches soumis à **amende forfaitaire de 52€** après second appel resté sans réponse.
Merci aux clubs de communiquer leurs résultats le plus rapidement possible.





RETOUR DES TROPHEES

La Commission rappelle auprès de l'ensemble des clubs lauréats de la saison dernière, que la restitution des trophées doit être effectuée au plus tard **le 17 mars 2026.**

Tout retard sera sanctionné **d'une amende de 50€** conformément à l'annexe 2 de l'Annexe Financière 2025 - 2026



TIRAGE DES QUARTS DE FINALE DES COUPES DU VAL-D'OISE

Le tirage au sort des rencontres des quarts de finale de la **Coupe du Val d'Oise - Crédit Mutuel** se déroulera dans les locaux du DVOF le jeudi 12 mars à partir de 18h30.

12 tirages seront ainsi effectués : U14 - U15 F et G - U16 - U18 F et G – Séniors F et G - CDM – Anciens - +45 - +55

Les clubs encore en lice seront chaleureusement conviés à venir assister à cette cérémonie.

Le tirage au sort des rencontres des quarts de finale de la **Coupe du Comité - Crédit Mutuel** sera effectué par les membres de la Commission à partir de 15h ce même jeudi 12 mars.

COUPE DU VAL D'OISE - CREDIT MUTUEL – SENIORS FEMININES

FORFAIT AVISE SANS AMENDE

Rencontre n° 55487176 du 21/02/2026 MERY MERIEL FC 1 / PIERRELAYE FC 1

PIERRELAYE FC 1 forfait

MERY MERIEL FC 1 qualifié pour le tour suivant

MODIFICATION CALENDRIER

La rencontre comptant pour les 1/8 eme de finales de la CVO – Crédit Mutuel Séniors – Challenge Coutelier opposant DOMONT FC 1 à PONTOISIENNE JS 1 se déroulera le mercredi 04/03/2026 (20h) sur les installations de DOMONT FC.

Secrétaire de séance : JF. Budet

Prochaine commission : 03/03/2026.

